

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 20
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2019/216

L'an deux mille dix-neuf et le 05 décembre à 19 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Bernard PLANO, Henri FORGUES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Michel SICARD, Elisabeth DUCUING, Monique MARTIN, Roger LACOME, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Joël DEVAUD, Jean-Pierre CABOS, Fabienne ROYO, Joëlle ABADIE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul COMPAGNET

Absents excusés : Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, François DABEZIES et Alain DUCASSE

Objet : Electrification - Participation par fonds de concours de la CCPL pour le programme « Sécurisation des dipôles 147, 41, 42, 43 du P12 Carrère » à Sentous.

Par délibération n°B2017/145, le Bureau a approuvé le plan de financement du programme d'électrification « Sécurisation des dipôles 147, 41, 42, 43 du P12 Carrère » sur la commune de Sentous ainsi que la participation prévisionnelle à verser au SDE65 à hauteur de 2 000 €.

Le SDE65 a facturé la participation pour ce programme directement à la commune de Sentous. Le montant du fonds libres s'élève à 1 827.42 €

Considérant que la réalisation de ce programme avait été approuvée par la CCPL, Monsieur le Président propose de participer par fonds de concours au financement de l'opération.

Le plan de financement définitif du programme de travaux est le suivant :

- Montant total de la dépense	21 929.02 € TTC
- Participation SDE.....	1 827.42 €
- T.V.A. préfinancée par le SDE	3 654.84 €
- Participation Commune.....	913.71 €
- Participation CCPL.....	913.71 €

Monsieur le Président demande :

- l'autorisation de verser un fonds de concours de **913.71 €** à la commune de Sentous au titre de la participation de la CCPL pour le programme de sécurisation 2018.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à verser une participation de 913.71 € sous la forme d'un fonds de concours à la commune de Sentous au titre de la participation de la CCPL pour le programme de sécurisation 2018.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 12 DEC. 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20191205-2019-216B-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019